

EPISKEPSIS

BULLETIN BIMENSUEL D'INFORMATION

Ière ANNEE - No 5

14 AVRIL 1970

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| La santé de Sa Sainteté le Patriarche Oecuménique..... | 2 |
| Deux évêques grecs protestent contre les déclarations du Patriarche Oecuménique..... | 2 |
| Des prêtres orthodoxes au travail..... | 3 |
| Des efforts systématiques faits en Grèce pour l'assistance à la famille..... | 4 |
| Nouvelles brèves..... | 6 |

"EPISKEPSIS" No 6 PARAITRA LE 5 MAI 1970

"EPISKEPSIS" EST PUBLIÉ PAR LE CENTRE ORTHODOXE DU PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE
TÉLÉGR. ORTHODOXIA-GENÈVE * TÉL. (022) 58 16 29 * 37, CHEMIN DE CHAMBÉSY, 1292 CHAMBÉSY-GENÈVE, SUISSE

Le Centre orthodoxe, par son bulletin, cherche à informer ses lecteurs de l'actualité de l'Eglise orthodoxe, ainsi que des autres Eglises. Il n'est pas responsable des opinions exprimées dans les nouvelles qu'il publie. Le contenu du bulletin peut être librement reproduit avec simple indication de la source.

LA SANTE DE SA SAINTETE LE PATRIARCHE OECUMENIQUE

Le Patriarche Oecuménique Athénagoras Ier est sorti de la clinique viennoise (voir Episkepsis No 4) après avoir subi des examens médicaux dont les résultats furent satisfaisants. Afin de se reposer, Sa Sainteté prolongera de quelques jours son séjour en Autriche.

Tout au long de son traitement plusieurs personnalités ecclésiastiques ont exprimé leurs vœux de guérison.

L'Archevêque d'Athènes Mgr Hiéronymos, dans une lettre urgente adressée aux prêtres de l'Archevêché, écrit ceci: "A ces heures d'épreuve du Primat vénérable de toute l'Orthodoxie, nous prions notre Dieu et Seigneur Jésus Christ, Grand Médecin de nos âmes et de nos corps, qui par sa toute-puissance répand Sa grâce sur les souffrants, de délivrer bientôt Sa Sainteté de l'épreuve de la maladie et de le ramener à son trône "en santé, honoré, vivant de longs jours et dispensant correctement la Parole de Sa vérité". Nous vous demandons de prier longuement Notre Seigneur dans vos intercessions publiques ou privées pour la santé du Primat vénérable du Trône Oecuménique et de faire dans les églises que vous desservez des intercessions spéciales pour le rétablissement de celle-ci."

DEUX EVEQUES GRECS PROTESTENT
CONTRE LES DECLARATIONS DU PATRIARCHE OECUMENIQUE

Le quotidien d'Athènes "Ethnos" a publié le 20.3.70 une interview du Patriarche Oecuménique, selon laquelle Sa Sainteté se prononce en faveur d'un changement dans l'habillement des prêtres ainsi que de la possibilité de se marier après l'ordination. "L'ordination n'est pas un empêchement de mariage", a-t-il dit. D'autre part, se référant au dialogue avec les autres Eglises, il a dit - toujours d'après le journal "Ethnos" - "Nous proposons comme moyen de l'unité le Saint Calice", "Le filioque existait déjà au VIIème siècle et les Eglises ne se sont pas séparées. La primauté et l'infailibilité? Que nous importe? Chaque Eglise gardera ses propres coutumes. Si l'Eglise catholique le désire, elle peut les garder."

Le Métropolitain Ambrossios d'Eleuthéroupolis et celui de Florina, Avgoustinos, ont réagi aux déclarations susdites du Patriarche Oecuménique. Le premier, par un télégramme, a annoncé au Saint-Synode qu'il suspendra la "commémoration" du Patriarche pour protester contre les déclarations de celui-ci "d'après lesquelles les hérésies de la primauté et de l'infailibilité, destructrices des fondements de la foi orthodoxe et inspirées par le diable, sont de simples coutumes ecclésiastiques et des différences insignifiantes". Et il ajoute: "Ma conscience d'évêque m'oblige à ne plus garder le silence. Il est temps de dresser des barrières insurmontables au despotisme du Pape et à ses projets impérialistes."

Une décision semblable à celle-ci fut télégraphiée par le Métropolitain Avgoustinos de Florina au Saint-Synode. Ce dernier demande la convocation extraordinaire de l'assemblée épiscopale, qui

devra se prononcer sur cette question.

Enfin une partie de la presse religieuse a publié des commentaires, faits dans le même ton critique.

La décision des deux Métropolitites de suspendre la commémoration du Patriarche oecuménique constitue un acte qui les pose devant un problème "canonique". Conformément à la décision du Saint-Synode de Constantinople du 4 septembre 1928, aux termes de laquelle les Métropoles de la Grèce du Nord, qui jusqu'alors dépendaient du Trône oecuménique, se sont soumises à la juridiction de l'Eglise de Grèce, les Evêques de ces Métropoles sont obligés de "commémorer" le Patriarche oecuménique au cours de la Sainte Liturgie. La "commémoration" de l'Evêque par les prêtres, ainsi que celle du Saint-Synode ou du Patriarche par les évêques, est l'expression de l'unité du corps du Christ vivant, de l'Eglise. La suppression de la commémoration signifierait interruption de l'unité ou bien en d'autres termes schisme.

DES PRETRES ORTHODOXES AU TRAVAIL

La "réalité géographique" dans plusieurs pays pose à l'Eglise orthodoxe un problème grave en ce qui concerne la formation de petites paroisses ayant un prêtre. En Amérique, en Europe, en Australie et ailleurs, souvent les chrétiens orthodoxes, peu nombreux, sont très disséminés et se trouvent à des distances considérables de la paroisse la plus proche. Avec la formation de nombreuses petites paroisses se pose le problème de trouver des prêtres qui s'occuperaient exclusivement de leur oeuvre pastorale.

D'autre part, même dans les régions où le problème de la réalité géographique ne se pose pas de la même façon, il y a un manque de prêtres dans des paroisses déjà fondées et cela souvent dans les pays de la "diaspora". Cependant, ces paroisses ne sont pas toujours en mesure de subvenir aux besoins de candidats éventuels. En présence de cette réalité les Eglises orthodoxes de la "diaspora" ont voulu apporter une solution. Ce sont les Eglises orthodoxes de deux pays en particulier qui semblent avoir donné une réponse concrète à cette question.

Le premier c'est la France. L'initiative de solution provint ici d'un jaillissement spontané de vocations sacerdotales parmi les fidèles. Ainsi avons-nous un certain nombre de prêtres de paroisse qui se sont faits ordonner sans abandonner leurs occupations professionnelles qui leur procurent les moyens de vivre. Parmi les premiers fut feu le Père Pierre Strouve, qui a été victime d'un accident mortel de voiture en décembre 1968 lorsqu'il rentrait de la Sainte Liturgie. Devenu prêtre, il continuait l'exercice de sa profession de médecin dont vivaient lui-même et sa nombreuse famille. Il est inutile de rappeler ici dans quelle mesure il fut digne en tant que prêtre-pasteur. D'après ce que nous savons, il y a maintenant en France des prêtres qui exercent en même temps

des métiers différents; on pourrait citer parmi ceux-ci: un représentant commercial, un chimiste, un directeur de relations publiques d'une grande entreprise, un kinésithérapeute, un agent d'assurance etc.

L'autre pays, c'est les Etats-Unis. Là l'initiative semble venir de l'Archevêque Iakovos. Il a demandé au Saint-Synode du Patriarcat oecuménique la permission de procéder à l'ordination de "professionnels, enseignants, ingénieurs, techniciens, professeurs, assistants sociaux etc. ayant le bon témoignage et les autres conditions canoniques", sans qu'ils doivent renoncer à leurs professions respectives.

La réponse du Patriarche oecuménique à l'Archevêque Iakovos fut la suivante: "Lors de la discussion qui a eu lieu au Saint-Synode, c'est la tendance positive qui a prévalu en la matière, mais la solution définitive de la question est confiée à la sagesse pastorale de votre Eminence bien-aimée..."

DES EFFORTS SYSTEMATIQUES FAITS EN GRECE POUR L'ASSISTANCE A LA FAMILLE

La crise de la famille, la croissance du nombre de divorces avec tous les problèmes qui en résultent, est une réalité aussi en Grèce. Les responsables du Bureau d'Assistance Pastorale à la Famille de l'Archevêché d'Athènes constatent avec chagrin cet état des choses, qui s'aggrave de jour en jour. Dix couples en moyenne viennent chaque jour à ce bureau dans le but de commencer la procédure judiciaire de leur divorce.

Devant cette réalité Sa Béatitudo l'Archevêque d'Athènes a décidé de lancer une campagne d'assistance à la famille. Lors d'une réunion des membres du clergé et des laïcs, le 4.3.70, il a annoncé la fondation d'un "Centre pour l'assistance à la famille". "La famille d'aujourd'hui", a-t-il dit à cette occasion, "traverse une tempête dont les causes viennent de l'extérieur. Nous devons en premier lieu combattre la dissolution de la famille pour nous lancer ensuite à la recherche systématique des causes qui la produisent et lutter enfin contre celles-ci".

Les buts de ce "Centre pour l'assistance à la famille", que l'Archevêque vient de mettre sur pied, sont les suivants :

- a) Analyse systématique et examen scientifique des problèmes qui surgissent dans les relations conjugales et des possibilités de les résoudre.
- b) Lutte contre la dissolution de la famille par des moyens appropriés et promotion de celle-ci dans le but de réaliser "l'Eglise en famille".
- c) Préparation des jeunes au mariage et à la vie de famille et instruction de ceux-ci faite à temps.

Pour la réalisation de ces buts fonctionnent déjà :

- a) Le Comité central du Centre pour l'assistance à la

famille.

b) Les Comités annexes dans les différents secteurs de l'Archevêché d'Athènes.

Le mariage civil n'existe pas en Grèce. Seul le mariage religieux est reconnu par la loi. Le divorce est accordé pour des raisons différentes prévues par le Code Civil et reconnues par l'Eglise.

En matière de divorce, la loi prévoit comme première démarche du juge le renvoi de la demande de divorce à l'évêque, pour faire une tentative de réconciliation. Comme il a été dit ci-dessus, dix couples environ arrivent tous les jours au Bureau de la Pastorale de la Famille de l'Archevêché pour y faire un effort de réconciliation. Le responsable de ce bureau a donné les chiffres suivants pour les 7 dernières années: 2.247 demandes de divorce en 1963, 2.392 en 1964, 2.446 en 1965, 3.000 en 1966, 3.050 en 1967, 3.190 en 1968, 3.234 en 1969. L'augmentation de ces chiffres correspond à la croissance de la population. 85% des requérants citent comme cause de leur séparation l'ébranlement sérieux des relations conjugales, cause prévue par l'article 1442 du Code Civil dans sa disposition suivante: "Chacun des époux peut demander le divorce dans le cas où l'autre serait responsable d'un ébranlement aussi fort des relations entre les époux que la vie conjugale devient pratiquement intenable pour le requérant le divorce."

L'ébranlement sérieux comme justification du divorce n'est pas toujours vrai. Souvent il y a derrière les termes de l'article 1442 le "divorce par accord commun", qui est défendu par la loi.

La tentative de réconciliation constitue selon la loi la première phase de la procédure de divorce; cependant, quand les choses vont jusque là, une telle tentative a peu de chances de réussir. Le responsable du Bureau de la Pastorale de la Famille décrit son expérience de la manière suivante: "Bien sûr, dans certains cas les couples sont conscients de la gravité de leur démarche. Cela dépend évidemment de l'état spirituel de chacun. Il y en a qui fondent en larmes, d'autres qui restent froids et indifférents ou bien d'autres qui se disent des injures graves. Certains couples vinrent aux mains. On se trouve devant des gens grossiers, bien que nombreux d'entre eux ont une formation et une situation sociale assez importantes."

La même personne a donné les chiffres suivants: "65% de ces couples n'ont pas d'enfants; 70% ont moins de 5 ans de vie conjugale; 70% ne vont à l'église que rarement ou jamais; 90% ne se confessent pas, ne communient pas et ne lisent pas la Bible; enfin 35% demandent le divorce à cause de l'intervention des beaux-parents, des amis ou des parents en général, qui, au lieu de fortifier, ébranlent les fondements de leur mariage."

L'Archevêque d'Athènes essaie de faire une mesure efficace de la simple formalité de la tentative de réconciliation. Ainsi cette dernière a-t-elle réussi dans 61 cas sur 3.000 en 1969. Dans 608 autres cas le divorce a été renvoyé pour créer une atmo-

sphère de réconciliation et d'entente entre les conjoints.

C'est dans le but de diminuer le nombre des divorces et d'apporter une aide essentielle à la jeunesse, que l'Archevêque a créé le Centre pour l'assistance à la famille.

NOUVELLES BREVES

Le Patriarcat Oecuménique et les victimes du tremblement de terre en Turquie

Le vicaire patriarcal, Mgr Méliton, Métropolitain de Chalcédoine, dans une lettre envoyée à M. Demirel, premier ministre de la Turquie, a exprimé la tristesse et la sympathie du Patriarcat oecuménique au sujet du grand désastre que les tremblements de terre ont causé récemment, et lui a envoyé la somme de L.T. 10.000, offerte aux victimes par le Patriarcat oecuménique.

D'autre part, le Conseil oecuménique des Eglises a envoyé la somme de 10.000 dollars au Patriarcat, afin de les utiliser pour les victimes du séisme.

L'Eglise orthodoxe en Corée

La petite communauté orthodoxe de Séoul, en Corée, vient d'achever la construction d'une église de style byzantin et on y célèbre déjà la Sainte Liturgie. Les orthodoxes de Séoul sont au nombre de 1.000 environ.

Le Centre Interorthodoxe des Missions "Porefthendes" d'Athènes a ajouté à sa collection de livres liturgiques à l'usage des Eglises orthodoxes en pays de mission, un livre de catéchisme en coréen, intitulé "Sinang Owi Kitso" ("Les éléments de la foi"). Le texte a été écrit par l'évêque Walérian D. Trifo, traduit par les soins de l'Eglise orthodoxe de Corée et publié en Corée aux frais du Centre "Porefthentes" (v. "Syndesmos", News Letter, No 3, février 1970).

Le congrès que la Métropole orthodoxe d'Allemagne a convoqué le 11 mars 1970 a réuni tous les membres de son clergé et a traité en particulier les problèmes pastoraux, que crée la nécessité d'adaptation "spirituelle, sociale et psychologique des Grecs qui émigrent en Allemagne". Pour un nombre de 200.000 Grecs environ il y a 28 paroisses dispersées dans tout le pays.

Le Cardinal Willebrands a rendu visite, le 14 mars 1970, au Métropolitain d'Allemagne Mgr Iakovos, avec qui il a discuté de "l'évolution considérable des relations entre l'Eglise orthodoxe et l'Eglise catholique romaine au cours de la dernière décennie".

Le Rév. Père Virgil Ghéorghiou reçoit le titre de Grand Protopresbytre.

Sa Sainteté le Patriarche Oecuménique Athénagoras Ier vient d'accorder le titre de Grand Protopresbytre du Patriarcat Oecuménique au Rév. Père Virgil Ghéorghiou. Cette dignité lui sera conférée par S.E. le Métropolitain Emilianos de Calabre, le dimanche 19 avril 1970, dans la chapelle du Centre Orthodoxe à Chambésy.